

INSTALLATION DE CERTAINS SERVICES DE L'ONU À VIENNE

En 1974, à la vingt-neuvième session, le gouvernement autrichien a officiellement offert à l'Organisation des Nations Unies, pour un loyer symbolique, des espaces à bureaux situés dans le Centre Donau Park de Vienne. Ce centre, dont la construction doit s'achever au cours de l'année 1978-1979, abritera l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Agence internationale de l'énergie atomique, deux organismes de l'O.N.U. déjà installés à Vienne, dans des locaux temporaires. Le gouvernement autrichien a présenté son offre lorsqu'il s'est aperçu que l'O.N.U.D.I. et l'A.I.E.A. n'utiliseraient pas toutes les ressources du Centre. La Cinquième Commission en a pris bonne note, sans toutefois s'engager à réinstaller des services particuliers du Secrétariat.

A la session suivante, en 1975, le secrétaire général a été chargé de préparer un rapport sur les incidences financières, pratiques et sociales du transfert éventuel de personnel de New York ou Genève à Vienne. Présenté lors de la trente-et-unième session de l'Assemblée générale, ce rapport proposait un plan d'action pour un certains transferts. Après une période de négociation, la Cinquième Commission a accepté par consensus la plupart des recommandations du secrétaire général.

Le Canada s'est associé à la majorité dans cette décision, mais il a exprimé des réserves quant à la mise en exécution intégrale du plan d'action sans une étude préalable en profondeur, et quant à l'opportunité de transférer certains des services visés par le rapport. Dans une déclaration faite devant la Cinquième Commission, le 20 décembre 1976, M. Brian Hunter, conseiller auprès de la délégation canadienne, exposait en ces termes le point de vue de son pays:

Ma délégation se joint aux autres pour remercier le gouvernement autrichien de mettre ainsi à la disposition des Nations Unies les installations du Centre Donau Park de Vienne. On sait que cette ville peut très bien abriter des services de l'O.N.U. puisqu'elle est déjà le siège de deux grandes organisations du système onusien et qu'elle a aussi accueilli de nombreuses conférences internationales d'une importance historique. C'est à la lumière de ces considérations et du rapport du secrétaire général que ma délégation a pu se joindre au consensus qui s'est dégagé sur la résolution dont nous sommes saisis. Nous aimerions toutefois formuler certaines remarques qui, je l'espère, ne paraîtront pas déraisonnables aux membres de cette commission, au gouvernement autrichien et au secrétaire général. Laissez-moi d'abord vous dire que ma délégation est disposée à appuyer la Première Phase du rapport. Elle aurait cependant des réserves à formuler au sujet de la Phase II, qui propose le déménagement de certains services nommément désignés: elle considère que la Commission ne dispose pas de renseignements suffisants pour prendre une décision à cet égard. Aussi aurait-elle été en faveur de l'amendement présenté par la France et la Belgique, amendement pour lequel elle aurait d'ailleurs voté s'il n'avait été retiré. Nous préoccupent également la mise à exécution des phases ultérieures relatives à l'emménagement dans les locaux du Centre Donau Park, et le calendrier établi à cette fin. Premièrement, nous reconnaissons certes la nécessité de préciser le nombre annuel d'employés qui, pendant un certain nombre d'années, devront être transférés à Vienne mais nous pensons aussi que la formule proposée doit être considérée tout au plus comme une ligne de conduite générale et, qu'avant tout, le choix des services à déplacer doit se faire en fonction d'une organisation rationnelle, efficace et économique du système des Nations Unies (en d'autres termes, il serait mal venu de déplacer des employés et des services ou des bureaux pour la simple raison qu'il existe à Vienne des espaces inoccupés). L'objectif devrait être, et doit être, d'obtenir une meilleure gestion du système des Nations Unies. Deuxièmement, tout en reconnaissant (comme je l'ai mentionné) qu'il serait souhaitable d'occuper le Centre Donau Park de Vienne, nous pensons, pour la raison que je viens de donner, qu'il est important de ne pas nous astreindre à respecter un échéancier dont la rigidité menace de bouleverser et de désorganiser le système à un moment où nous cherchons justement à en rationaliser et à en simplifier la structure et les opérations. Troisièmement, la Deuxième Commission vient tout juste d'approuver un renouvellement du mandat du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies; si cette résolution est adoptée en assemblée plénière, les recommandations du Comité seront présentées à l'Assemblée générale l'automne prochain. Il nous apparaît donc que nous pourrions à tout moment être appelés à repenser entièrement le plan de réinstallation proposé à la lumière des recommandations du Comité spécial sur une nouvelle répartition des responsabilités et un réaménagement possible des fonctions et des charges dans le secteur économique et social du système onusien.

Pour ces trois raisons, nous appuyons la résolution présentée dans la mesure où elle devrait permettre d'autoriser le secrétaire général à mettre la Première Phase à exécution et de jeter les prémises d'un nouvel examen et d'une nouvelle planification des phases subséquentes. Étant donné que les locaux de Vienne ne seront pas disponibles avant la fin de 1978 pour ce qui est de la Première Phase, il devrait être possible d'éviter les décisions hâtives et de nous engager plutôt que les délibérations qui s'imposent compte tenu de notre étude de la réorganisation des Nations Unies.